



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 64491

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réduction du temps de travail dans les petites et moyennes entreprises, qui selon les statistiques de l'INSEE, regroupaient au 31 décembre 1999, 1 500 000 établissements employant au moins un salarié et 1 456 000 employant de 1 à 49 salariés. Ces entreprises exercent parfois des métiers où la pénibilité de certaines tâches est souvent importante et connaissent aussi de grandes difficultés à recruter une main-d'oeuvre qualifiée dont le savoir-faire est long et difficile à acquérir. L'acuité de ce problème de recrutement est encore plus sensible dans les départements frontaliers - tels que la Moselle - à certains pays voisins où le savoir-faire français est particulièrement recherché et plus fortement rémunéré. De ce fait, elles souhaitent une réforme significative du régime des heures supplémentaires, qu'elles préfèrent payer sous forme de salaire majoré, afin que le contingent soit augmenté de 130 à 200 heures et voir pérenniser la rémunération limitée des quatre premières heures supplémentaires. Elles souhaitent, en outre, que l'annualisation des horaires soit accessible sur la base du volontariat des entreprises. Enfin, ces structures vont bientôt être confrontées à de nouvelles contraintes liées au passage à l'euro et certaines d'entre elles vont, durant quelques semaines, assumer une responsabilité de bureau de change. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si, pour prendre en compte de manière pragmatique les contraintes quotidiennes et réelles de ces entreprises, elle entend prendre les mesures dignes de répondre à leurs légitimes préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64491

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4197